

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 11  
Pouvoirs : 2

Pour 11  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
06/09/2023  
Date d'affichage :  
18/09/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le onze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à M. FAVRE),

Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à T. ARSAC), Jean-Pierre GIACHINO, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2023/09/073 : Approbation des tarifs de l'ALSH de la structure « le Chat botté » pour les enfants locaux – Saison d'hiver 2023/2024**

Pour les enfants locaux âgés de 3 mois à 4 ans, Monsieur le Maire rappelle que le montant des frais de garde des enfants est calculé en fonction des ressources et du revenu des parents selon un barème national établi par la Caisse Nationale d'Allocation Familiales.

Pour les enfants locaux de 4 à 11 ans, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les nouveaux tarifs proposés pour la prochaine saison d'hiver 2023/2024

CENTRE DE LOISIRS pour les enfants locaux de 4 à 11 ans :

OUVERTURE LE MERCREDI, SAMEDI, DIMANCHE, VACANCES ET JOURS FÉRIÉS

|                 | QF 1<br>Jusqu'à<br>350 | QF 2<br>De 351<br>à 500 | QF 3<br>De 501<br>à 650 | QF 4<br>De 651<br>à 800 | QF 5<br>De 801<br>à 999 | QF 6<br>De<br>1000 à<br>1400 | QF 7<br>De<br>1401 à<br>2999 | QF 8<br>A<br>partir<br>de<br>3000 |
|-----------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Prix<br>horaire | 0.97 €                 | 1.19 €                  | 1.42 €                  | 2.13 €                  | 2.83 €                  | 2.95 €                       | 3.62 €                       | 4.33 €                            |

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal aux fins de l'autoriser à valider les tarifs pour la saison 2023/2024

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** les tarifs de l' ASLH tels que mentionnés ci-dessus pour la saison 2023/2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

